

DELIBERATION N° 95/05-13 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "DEFI-JEUNES"

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'une demande de subvention exceptionnelle a été formulée par un groupe de jeunes étudiants ludréens, dans le cadre d'une opération "Défi-Jeunes" émanant du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le programme pédagogique de cette action consiste en une randonnée de 11 jours dans les Alpes sur le thème de l'étude des tourbières.

La participation financière de la Ville ouvrira les droits du groupe à une bourse de la part de Jeunesse et Sports.

Monsieur le Maire propose de soutenir ce projet et d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 F.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 F à Monsieur CHAUVENCY Christophe, animateur du groupe,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.*